

217C3043
FR0000030181-OP038-RO22

29 décembre 2017

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS

(Euronext Paris)

Société Générale a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS, soit du 13 au 28 décembre 2017, la société Foncière des Régions a acquis sur le marché 39 673 actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS au prix unitaire de 8,06 euros.

A la clôture de l'offre publique de retrait, la société Foncière des Régions détient 67 791 129 actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS représentant autant de droits de vote, soit 99,91% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Les actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS seront radiées d'Euronext Paris ce jour, le 29 décembre 2017, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires seront transférées à l'initiateur de l'offre.

¹ Sur la base d'un capital composé de 67 855 438 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général, compte-tenu de l'annulation des 18 016 actions autodétenues décidée le 22 novembre 2017 par le conseil d'administration de FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS.